

Conditions de participation au concours participatif

Organisateur: Quality1 AG

Sont autorisés à participer les clients de Quality1 AG (Q1) qui ont été invités par écrit par Q1 à participer au concours participatif «Uniformisation de l'identité de la marque» («participant»).

En participant au concours, le participant confirme qu'il accepte les présentes conditions de participation.

Pour participer, le participant doit envoyer avant le 27 octobre 2023 à l'adresse marketing@quality1.ch une photo montrant comment le matériel POS, tel que les plaques d'immatriculation et drapeaux, est utilisé. Pour participer au concours, chaque participant est autorisé à envoyer une photo maximum. Vingt-et-une (21) photos seront tirées au sort parmi l'ensemble des photos reçues.

Cadeau surprise: Les 21 gagnants, dont la photo sera tirée au sort le 31 octobre 2023, recevront un cadeau surprise. Les gagnants seront informés personnellement par Q1. Tout droit au paiement du cadeau surprise en espèces ou à la remise d'un cadeau surprise de remplacement est exclu.

Contrôle: Q1 refusera les photos qui, selon son appréciation justifiée,

- sont considérées comme offensantes, qui pourraient par exemple avoir des conséquences négatives sur le nom, la réputation ou la bonne volonté de l'organisateur ou d'un partenaire de la marque;
- comportent des marques, des logos ou du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le participant n'est pas propriétaire ou qui est utilisé sans l'accord préalable écrit du titulaire des droits (y compris de noms célèbres, noms de sociétés, etc.);
- diffament, donnent une mauvaise image ou blessent d'autres personnes ou entreprises, y compris mais sans s'y limiter, l'organisateur (et ses partenaires);
- font la promotion de convictions politiques.

Utilisation et protection des données: les données à caractère personnel et les photos des participants sont enregistrées et utilisées aux fins d'exécution et de publication/communication du concours.

Par sa participation, chaque participant donne par ailleurs son accord pour que ses données à caractère personnel, comme son nom, son adresse, etc. puissent être utilisées à des fins statistiques et promotionnelles par l'organisateur.

L'organisateur s'engage à gérer avec le plus grand soin les données collectées dans le cadre de l'exécution du concours.

Exclusion du concours participatif, **fin anticipée, responsabilité**: l'organisateur se réserve le droit de disqualifier sans indiquer les motifs les participants qui manipulent ou essaient de manipuler le concours et/ou qui ne respectent pas les conditions de participation ou contreviennent aux bonnes mœurs et/ou tentent d'une quelconque manière déloyale d'influencer le concours, et de les exclure avec effet immédiat du concours ou de les priver du cadeau surprise et leur en demander la restitution le cas échéant.

L'organisateur se réserve le droit de suspendre le concours ou de mettre fin, de manière anticipée à tout moment, à celui-ci sans préavis et sans indiquer les motifs, notamment si le déroulement ordinaire ne peut être garanti pour des raisons techniques ou juridiques. Dans un tel cas, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à l'encontre de l'organisateur.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des gagnants en cas de pertes ou de dommages d'une quelconque nature résultant du concours ou en relation avec celui-ci, le traitement des données et le cadeau surprise.

Le droit suisse s'applique au concours participatif.

Tout recours juridique est exclu.